



Etat des lieux sortant et frais supplémentaires

Par **nimbus21**, le **09/05/2016** à **19:33**

Bonjour,

Je me permets de faire à nouveau appel à vous concernant mon ancienne propriétaire. J'étais locataire d'un meublé durant 8 mois. Ma colocataire a donné son congé) la propriétaire sans me prévenir, en avance d'un mois par rapport à notre bail. La propriétaire m'a prévenue bien plus tard. J'ai donc donné également mon congé pour ne pas être solidaire de la totalité des loyers et charges en mai. Cependant, au vu des délais, j'aurai dû rendre l'appartement le 4 mai, avec une facture de 106 euros (pour moi et ma colocataire puisque nous étions en bail solidaire). La propriétaire m'a imposé à moi et à ma coloc. un état des lieux au 30 avril, avec remise des clés. Mais elle me réclame maintenant un supplément du 1er au 4 mai au titre du mois de préavis. L'état des lieux sortant est bien daté du 30 avril, et elle vient de me faire parvenir une attestation de résiliation de bail au 4 mai, alors que je n'étais plus dans l'appartement. Elle m'a indiqué également qu'elle prélèverait cette somme sur la caution. Est-ce légal?

Merci par avance.

Par **janus2fr**, le **09/05/2016** à **20:45**

Bonjour,

Le locataire est redevable du loyer et des charges jusqu'au terme de son préavis, même s'il quitte le logement avant, sauf en cas de relocation.